

**AVIS PUBLIC**  
**RÔLE DE PERCEPTION 2026**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle général de perception de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'année 2026 comprenant les taxes foncières et les compensations pour les services municipaux a été complété et est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS PUBLIC est aussi donné que le paiement des taxes et des compensations mentionnées audit rôle doit être effectué en cinq (5) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

<b>1<sup>er</sup> versement :</b>	<b>25 mars 2026</b>
<b>2<sup>e</sup> versement :</b>	<b>25 mai 2026</b>
<b>3<sup>e</sup> versement :</b>	<b>24 juillet 2026</b>
<b>4<sup>e</sup> versement :</b>	<b>25 septembre 2026</b>
<b>5<sup>e</sup> versement :</b>	<b>25 novembre 2026</b>

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, soit le **25 mars 2026**.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 30 janvier 2026.

La directrice générale adjointe et greffière  
Françoise Ruel